

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4567

présenté par
M. Philippe

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question du mariage homosexuel, et celle de son corollaire l'adoption par les couples homosexuels, est un enjeu de société majeur.

En l'absence d'un débat préalable autour de personnalités incontestables issues des mondes politique, religieux, philosophique et médical, il convient de supprimer l'article premier du présent projet de loi afin que la mesure présentée, soit le mariage pour les personnes de même sexe, soit étudiée minutieusement.